



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

Le 17 décembre 2014, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjointes - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - M. Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD – Mme Karen GAILLARD - M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCellos – M. Johan THENET – Mme Francine URBAIN et Mme Nathalie VIOLET.

**Absent excusé** : M. Jean-Pierre CHAMBARD (pouvoir donné à M. Georges DUCRET).

Madame Dominique ALVIN a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 12 novembre 2014
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles :
  - ⇒ DIA sur parcelles B 617 et 904 « Les Plans »
  - ⇒ Dossier champignonnière
- 3) Marchés publics :
  - ⇒ Attribution du marché de travaux de viabilité du lotissement « Les Tâtes »
  - ⇒ SYANE 74 : groupement de commandes Pontverre Haut
- 4) Représentation de la Commune de Lovagny au sein du Conseil d'Administration du Collège de Poisy
- 5) Finances :
  - ⇒ DM n° 2 pour prise en compte de la BMCFE (dégrèvement de CFE accordée aux auto-entrepreneurs)
  - ⇒ Mandatement des dépenses d'investissement 2015
  - ⇒ Demandes de subventions
- 6) Personnel communal :
  - ⇒ augmentation du temps de travail des agents administratifs
  - ⇒ réduction du temps de travail du poste ATSEM
- 7) Questions et informations diverses

### 1) – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 NOVEMBRE 2014 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 12 novembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Interruption temporaire de séance à 20 h 40 pour permettre l'intervention de Monsieur André CARTON, Président du Comité du Souvenir Français :

Monsieur André CARTON, après avoir rappelé les différentes fonctions du Souvenir Français et principalement le devoir de mémoire, remet à Monsieur le Maire un chèque de 800 € pour participation à l'entretien du monument aux morts de Lovagny. Celui-ci a fait, récemment, l'objet de travaux de rafraîchissement ainsi que l'inscription du nom de Monsieur Roger MERMILLOD-POENSI, décédé en déportation en 1945.

Au nom des membres du Conseil Municipal, le maire et ses adjoints remercient Monsieur André CARTON pour cette contribution.

Reprise de la séance du Conseil Municipal à 20 h 45.

2) – **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION** ;

a) **Droit de préemption :**

Suite à l'examen de la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Bertrand GIRAUD, Notaire associé à ANNECY (74), pour le compte de Monsieur Pierre MIEVRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit de préemption urbain pour la vente de deux parcelles de terres, sises à LOVAGNY « Les Plans », cadastrées section B n° 617 (9 560 m<sup>2</sup>) et B 904 (6 880 m<sup>2</sup>), en zone N du PLU, au prix de 13 000 €. Il est précisé que ces deux parcelles sont situées au PLU en zone non constructible d'aléa fort.

b) **Acquisition foncière de la Champignonnière :**

Un problème concernant la parcelle B 766, soulevé par le notaire Maître GOISSET, lors de l'établissement de l'acte de vente, empêche la Commune de Lovagny de procéder à l'acquisition de l'ensemble des biens de l'ancienne champignonnière, appartenant aux Consorts LIGERET.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal avait, en effet, décidé d'acquérir les parcelles cadastrées : B 756-761-762-764-765-766-767-770-771-774-859-860-868-870-872), au prix de 228 000 €. Ces parcelles se situent essentiellement en zones 2 AUx et N du PLU.

Dans l'attente de la régularisation de cette parcelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'acquisition partielle des biens ci-dessus énoncés (soit les parcelles cadastrées B 756-868-870-872-762-761-764-765), appartenant aux consorts LIGERET, pour la somme de 91 200 € (soit 40 % du prix total) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et signer l'acte authentique et à procéder à toutes les formalités antérieures et postérieures à l'acte notarié ;
- **ACCEPTTE** l'établissement d'une promesse synallagmatique de vente pour le surplus des biens, intégrant une condition suspensive pour la régularisation, dans un délai de 3 ans à compter de ce jour, de la parcelle B 766 litigieuse. A défaut de régularisation, la vente des parcelles restantes se concrétisera à raison de 40 % du prix initial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite promesse de vente.

### 3) – MARCHES PUBLICS :

#### a) Attribution du marché de travaux de viabilité du lotissement « Les Tâtes » :

Suite à la consultation d'entreprises, décidée par délibération du 17 octobre 2014, pour l'aménagement en trois lots de la parcelle AB 478 (4 833 m<sup>2</sup>) appartenant à la Commune de Lovagny le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres, réunie les 12 et 16 décembre 2014, pour l'attribution du marché de travaux de viabilité du lotissement « Les Tâtes » aux entreprises ci-dessous énoncées pour un montant total de 133 478.05 € HT, soit : 160 173.66 € TTC.

Désignation des lots	Estimations HT	Résultats HT de la consultation	Entreprises retenues	% variation
Lot n° 1 – Travaux de viabilité	75 891.72 €	63 387.95 €	FERRAND TP	- 16.48 %
Lot n° 2 – Murs, bordures, enrobé	75 735.45 €	70 090.10 €	COLAS	- 7.45 %
TOTAUX	<b>151 627.17 €</b>	<b>133 478.05 €</b>		- 11.97 %

#### b) SYANE 74 – Groupement de commandes pour l'opération de Pontverre Haut :

Monsieur Georges DUCRET, Adjoint au Maire, rappelle que la Commune projette de réaliser des travaux de voirie au Hameau de Pontverre Haut (aménagement du carrefour des RD 64/116).

Parallèlement et simultanément à ces travaux, le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE SAVOIE (SYANE 74) souhaite procéder à la dissimulation et la rénovation du réseau d'éclairage public ainsi qu'à l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunication sur ce secteur.

Afin de limiter le nombre des intervenants, mutualiser les procédures et effectuer des économies d'échelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Lovagny et le SYANE 74 pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux secs au Hameau de Pontverre Haut ;
- **DESIGNE** Monsieur le Maire en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement. Il pourra être représenté par l'un de ses adjoints, en cas de suppléance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions de fonctionnement du partenariat entre la Commune de Lovagny et le SYANE 74.

### 4) – REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE POISY :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal et à la demande de Monsieur Christian JEANTET, Conseiller Général, Madame Cécile LOUP-FOREST a été désignée pour représenter la Commune de Lovagny au sein du Conseil d'Administration du Collège de Poisy.

Cependant, en vertu du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014, et le collège de Poisy ne dépassant pas les 600 collégiens, il n'est désormais plus possible d'intégrer de représentant des communes extérieures.

Le Conseil Municipal prend acte de cette situation et réexaminera cette possibilité quand le nombre d'élèves le permettra.

5) – **FINANCES** :

a) **Décision modificative n° 2 au budget communal :**

Suite aux dernières notifications des services de l'Etat sur les participations dues par les collectivités au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et maintenant du BMCFE (exonération des Cotisations Foncières des Entreprises), et pour en permettre le versement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les ajustements budgétaires suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

014 – Atténuations de produits		022 - Dépenses imprévues	
Art. 73925	+ 2 500 €	Art. 022	- 4000 €
Art. 7391178	+ 1 500 €		

Ces rectifications comptables ne modifient pas les prévisions de fonctionnement, en dépenses et en recettes, qui restent fixées à la somme de 1 014 384.00 €.

b) **Autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 :**

Pour permettre le règlement des factures d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2015, soit au plus tard le 15 avril 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit à hauteur de 432 770.20 €.

c) **Demandes de subventions des associations :**

Après examen de différentes demandes des associations, le Conseil Municipal :

- **ACCORDE**, à l'unanimité, les subventions ci-dessous indiquées aux associations suivantes :

Associations	Subventions	Versement sur exercice comptable
Bibliothèque de Lovagny	1 200 €	2014
UDC AFN	200 €	2015

- **NE DONNE PAS SUITE**, à 6 voix CONTRE (dont 1 pouvoir), 4 ABSTENTIONS (Mesdames Dominique ALVIN, Céline SCellos et Messieurs Vincent AIGON, Serge RAFFIN) et 4 voix POUR (Madame Nathalie VIOLLET et Messieurs Henri CARELLI, Gérard DUSSOLLIER-BERTHOD, Johan THENET), de ne pas donner suite à la demande de la Maison Familiale Rurale de Cruseilles/IMMA.

6) – **PERSONNEL COMMUNAL** :

a) **Augmentation du temps de travail des agents administratifs :**

En vue d'une amélioration du service public et d'une meilleure organisation des services administratifs, une augmentation du temps de travail de deux agents concernés a été proposée. Les agents n'ayant, à ce jour, pas encore tous rendu réponse, ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**b) Réduction du temps de travail du poste d'ATSEM :**

Suite à la réforme des rythmes scolaires, applicable à la rentrée 2014/2015, une réorganisation de l'ensemble des postes liés au scolaire et périscolaire a été nécessaire pour tenir compte de la charge supplémentaire et prévisionnelle de travail.

Après quelques mois d'application, et compte-tenu des faibles effectifs en garderie le mercredi midi, le Conseil Municipal, à la demande de l'agent concerné et à l'unanimité, **DECIDE** de réduire le temps de travail du poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette décision se traduit par la :

- **CREATION** d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet, à raison de 31.50/35<sup>ème</sup>. L'indice majoré de rémunération est fixé à : 324.
- **SUPPRESSION** du poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 32.50/35<sup>ème</sup>, créé par délibération du 16 juillet 2014, à compter de cette même date.

7) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**a) Remerciements de l'Ecole de Musique de Poisy :**

L'Ecole de Musique de Poisy remercie chaleureusement le Conseil Municipal pour la subvention allouée lors de la séance du 12 novembre 2014.

**b) Marché de produits locaux :**

Monsieur Vincent AIGON, Conseiller Municipal, alerte les élus du manque de fréquentation qui pourrait remettre en cause la participation des commerçants au marché mensuel de produits locaux.

**c) Vœux du maire 2015 :**

Il est rappelé que la cérémonie des vœux du maire, pour la commune de Lovagny, a été fixée au samedi 17 janvier 2015, à 17 h 30, à la Maison du Village.

La séance est levée à 22 h 10.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 21 janvier 2015 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 18 février 2015 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 27 mars 2015 – 20 h 30